

Compte-rendu

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

Le mardi 12 décembre 2017 à 20h08, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, Salle du Conseil, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 5 décembre 2017, et sous sa présidence.

Présents :

ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, BROSSAUD Xavier, SPITERI Didier, RIVRON Michel, COSNARD Valérie, DESORMEAUX Guy, COUFFY-MORICE Marie-Laure, LE MÉTAYER Julien, DUPONT Anne, CRAS Daniel, LECUREUIL Pierre, NAUDIN Claire, BOURSIER Jean-Guy, POUPEAU Jean-Michel, DELANNOY-CORBILIN Isabelle, BONNET Pascal (*arrivé en séance à 20h17*), CHEVALIER Christine, BERTIN Didier, LE PAGE Ronan, RINCE Mireille, TESSON Bernard, ANTILOGUS Jérôme.

Absents excusés :

HORLAVILLE Emeline a donné procuration à COUFFY-MORICE Marie-Laure,
FISCH-FARKAS Audrey a donné procuration à NIESCIEREWICZ Valérie,
FOURAGE Benoît qui a donné procuration à ANTILOGUS Jérôme.

Absents :

MOREAU Noura,
KOGAN Jean-Jacques.

Assistant : Alain RABALLAND – Directeur Général des Services

Secrétaire de séance : Julien LE MÉTAYER

Le quorum étant atteint (23 Conseillers présents), la séance est déclarée ouverte à 20h08.

Monsieur Julien LE MÉTAYER est désigné à l'unanimité (26 voix pour) comme Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité (26 voix pour).

L'ordre du jour proposé est approuvé à l'unanimité (26 voix pour).

L'ordre du jour est donc abordé comme suit :

PARTIE I :

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1.1 EVOLUTION DES DELEGATIONS ACCORDEES AUX ADJOINTS AU MAIRE ET A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que : « *Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes...* ».

Le même article dispose aussi qu'une délégation de fonction peut être donnée par le Maire à un Conseiller Municipal dès lors que les Adjointes sont tous titulaires d'une délégation.

Suite aux modifications au sein du Groupe majoritaire *Maîtriser l'Avenir*, il convient de lister l'ensemble des Adjointes au Maire et les Conseillers délégués :

Adjointes au Maire :

- Urbanisme : Valérie NIESCIEREWICZ
- Cadre de vie - Mobilités : Jean-Yves HENRY
- Finances : Xavier BROSSAUD
- Vie associative - Communication - Evènementiel : Didier SPITERI
- Petite Enfance - Enfance - Vie scolaire : Valérie COSNARD
- Travaux - Gestion des eaux - Domaine portuaire : Guy DESORMEAUX
- Développement économique et touristique : Jean-Michel POUPEAU
- Culture : Marie-Laure COUFFY-MORICE

Conseillers délégués :

- Solidarités : Emeline HORLAVILLE
- Jeunesse : Anne DUPONT
- Agriculture - Affaires foncières : Michel RIVRON
- Développement et communication numérique : Julien LE METAYER
- Transition énergétique : Pierre LECUREUIL
- Travaux relatifs à la transition énergétique : Daniel CRAS

1.2 MODIFICATION DES COMPOSITIONS ET DES DENOMINATIONS DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a été invité à approuver les désignations et compositions des commissions municipales suivantes :

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES - AGRICULTURE

Vice-présidente : Valérie NIESCIEREWICZ

Membres :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Michel RIVRON, Daniel CRAS, Jean-Guy BOURSIER, Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Sucéens :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- pas de changement de dénomination,
- pour le Groupe *Maîtriser l'Avenir* : retrait de Pierre LECUREUIL et ajout d'Isabelle DELANNOY-CORBLIN

CADRE DE VIE – MOBILITES – TRANSITION ENERGETIQUE

Vice-président : Jean-Yves HENRY

Membres :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Michel RIVRON, Guy DESORMEAUX, Pierre LECUREUIL, Jean-Guy BOURSIER, Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Christine CHEVALIER

Groupe *Tous Sucéens* :

Benoît FOURAGE

Observations :

- changement de dénomination,
- pas de changement pour le Groupe *Maîtriser l'Avenir*.

Monsieur Jérôme ANTILOGUS demande si, en cas d'absence de son colistier Benoît FOURAGE, il pourra le suppléer. Monsieur le Maire lui confirme que cela est possible.

FINANCES - PERSONNEL

Vice-président (FINANCES) : Xavier BROSSAUD

Membres :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Xavier BROSSAUD, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Didier SPITERI, Valérie COSNARD, Guy DESORMEAUX, Jean-Michel POUPEAU, Marie-Laure COUFFY-MORICE, Julien LE METAYER

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Ronan LE PAGE, Jean-Jacques KOGAN

Groupe *Tous Sucéens* :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- pas de changement de dénomination,
- changements pour le Groupe *Maîtriser l'Avenir* : départ de Catherine LE MOAL et retrait de Noura MOREAU, ajouts de Marie-Laure COUFFY-MORICE et de Julien LE METAYER

VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL

Vice-président : Didier SPITERI

Membres :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Valérie COSNARD, Marie-Laure COUFFY-MORICE, Julien LE METAYER, Anne DUPONT, Claire NAUDIN

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Didier BERTIN

Groupe *Tous Sucéens* :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- *changement de dénomination,*
- *pas de changement pour le Groupe Maîtriser l'Avenir.*

PETITE ENFANCE - ENFANCE - VIE SCOLAIRE - JEUNESSE - SOLIDARITES

Vice-présidente : Valérie COSNARD

Membres :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Emeline HORLAVILLE, Anne DUPONT, Didier SPITERI, Claire NAUDIN, Audrey FISCH-FARKAS, Pascal BONNET

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Mireille RINCE, Bernard TESSON

Groupe Tous Succéens :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- *ancienne dénomination : Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Vie scolaire et Solidarités,*
- *changement pour le Groupe Maîtriser l'Avenir : ajout de Pascal BONNET à la place d'Isabelle DELANNOY-CORBLIN.*

TRAVAUX - GESTION DES EAUX - DOMAINE PORTUAIRE

Vice-président : Guy DESORMEAUX

Membres :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Yves HENRY, Didier SPITERI, Audrey FISCH-FARKAS, Daniel CRAS

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Succéens :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- *fusion des commissions ENVIRONNEMENT – GESTION DES EAUX et TRAVAUX (dont la vice-présidence était assurée par Catherine LE MOAL) en une nouvelle commission*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Vice-président : Jean-Michel POUPEAU

Membres :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Didier SPITERI, Xavier BROSSAUD, Daniel CRAS, Isabelle DELANNOY-CORBLIN, Pascal BONNET

Nota : Marie-Laure COUFFY-MORICE sera informée des dates de réunions comme invitée

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Jean-Jacques KOGAN

Groupe Tous Succéens :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- *nouvelle dénomination*

CULTURE

Vice-Présidente : Marie-Laure COUFFY MORICE

Membres

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Didier SPITERI, Valérie COSNARD, Anne DUPONT, Claire NAUDIN

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Didier BERTIN

Groupe *Tous Sucéens* :

Jérôme ANTILOGUS

Observations :

- *création de la commission*

RAPPEL : Monsieur le Maire est membre et président de droit de chaque commission.

Suivant les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres des commissions municipales se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas y recourir. En conséquence, Monsieur le Maire a proposé de procéder aux nominations des membres des commissions par un vote à main levée.

Le principe du scrutin public à main levée est accepté par l'Assemblée (unanimité ; 26 voix).

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, approuve (vote global) à l'unanimité (26 voix pour) l'organisation et les compositions des Commissions municipales pour la suite du mandat municipal.

1.3 RENOUELEMENT INTEGRAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Arrivée en séance de Monsieur Pascal BONNET à 20h17)

Le Conseil Municipal a, par délibération du 22 avril 2014, constitué une Commission d'Appel d'Offres (CAO) chargée de prendre connaissance des résultats des consultations liés à la commande publique, lancées par la Collectivité et compétente pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour celle-ci.

La Commission d'Appel d'Offres ne se réunit que pour les marchés dont les montants sont égaux ou supérieurs à 209 000 € HT pour les fournitures et services (dont prestations de type maîtrise d'œuvre) et 5 225 000 € HT pour les travaux (seuils en vigueur à ce jour).

La constitution de la CAO se fait par élection de membres du Conseil Municipal à la représentation au plus fort reste. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. La Commission est présidée par le Maire ou son représentant.

Avaient été déclarés élus le 22 avril 2014 :

Pour la liste *Maîtriser l'Avenir* :

Membres titulaires :

- Catherine LE MOAL
- Daniel CRAS
- Jean-Michel POUPEAU
- Valérie NIESCIEREWICZ

Membres suppléants :

- Guy DESORMEAUX
- Jean-Yves HENRY
- Michel RIVRON
- Didier SPITERI

Pour la liste *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre* :

Membre titulaire :

Daniel CHÂTELLIER

Membre suppléant :

Ronan LE PAGE

Le Code des marchés publics prévoit « le remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit. »

En application de ces dispositions, les remplacements suivants ont été chronologiquement opérés :

- pour la liste *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre* : Daniel CHÂTELLIER remplacé par Ronan LE PAGE sur le poste de titulaire,
- pour la liste *Maîtriser l'Avenir* : Catherine LE MOAL remplacée par Guy DESORMEAUX.

Il s'avère que, pour des raisons de disponibilités, Monsieur Ronan LE PAGE se retirant de la Commission et la liste *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre* n'ayant plus d'élu titulaire, il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la Commission.

Les groupes sollicités présentent les candidats suivants :

Maîtriser l'Avenir :

Membres titulaires :

- Valérie NIESCIEREWICZ
- Guy DESORMEAUX
- Jean-Michel POUPEAU
- Daniel CRAS

Membres suppléants :

- Jean-Yves HENRY
- Didier SPITERI
- Michel RIVRON
- Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre :

Membres titulaires :

- Christine CHEVALIER

Membre suppléant :

- Jean-Jacques KOGAN

Suivant les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas y recourir. En conséquence, Monsieur le Maire a proposé de procéder aux nominations des membres de la CAO par un vote à main levée.

Le vote à main levée est accepté (unanimité ; 27 voix).

Résultats du vote :

27 votants

27 suffrages exprimés

La liste majoritaire Maîtriser l'Avenir recueille 22 voix soit 4 sièges.

La liste Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre recueille 5 voix soit 1 siège.

La Commission d'Appel d'Offres, présidée par Monsieur le Maire, est donc désormais constituée comme suit :

Maîtriser l'Avenir :

Membres titulaires :

- Valérie NIESCIEREWICZ
- Guy DESORMEAUX
- Jean-Michel POUPEAU
- Daniel CRAS

Membres suppléants :

- Jean-Yves HENRY
- Didier SPITERI
- Michel RIVRON
- Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre :

Membre titulaire :

- Christine CHEVALIER

Membre suppléant :

- Jean-Jacques KOGAN

1.4 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE D'ATTRIBUTION (CAA)

Rapporteur : Monsieur le Maire

En matière de commande publique, une Commission Administrative d'Attribution (dite CAA) a été instaurée par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 afin de traiter les marchés publics qui ne sont pas du ressort de la Commission d'Appel d'Offres (montants inférieurs aux seuils de saisine de la CAO).

Par souci de simplification, il est proposé que la composition de la CAA soit identique à celle de la nouvelle CAO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (27 voix), décide d'approuver la nouvelle composition de la Commission Administrative d'Attribution, laquelle se présente désormais comme suit :

Maîtriser l'Avenir :

Membres titulaires :

- Valérie NIESCIEREWICZ
- Guy DESORMEAUX
- Jean-Michel POUPEAU
- Daniel CRAS

Membres suppléants :

- Jean-Yves HENRY
- Didier SPITERI
- Michel RIVRON
- Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre :

Membre titulaire :

- Christine CHEVALIER

Membre suppléant :

- Jean-Jacques KOGAN

1.5 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUPRES DU SYDELA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (27 voix) d'approuver le changement de représentant de la Commune au sein de l'instance suivante :

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA) :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Titulaire : Isabelle DELANNOY-CORBLIN (en plus de Pierre LECUREUIL) en remplacement de Guy DESORMEAUX

1.6 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (COLLEGE DES ELUS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de prendre en compte des problématiques de disponibilité de certains membres du collège des élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de représentation du Groupe majoritaire, il est proposé de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Une liste est présentée par le groupe majoritaire *Maîtriser l'Avenir* et une liste par le Groupe *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre*.

Résultats du vote :

27 votants

27 suffrages exprimés

Liste *Maîtriser l'Avenir* : 22 voix, 5 sièges

Liste *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre* : 5 voix, 1 siège

Le collège des élus au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc désormais composé comme suit :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

- Emeline HORLAVILLE
- Valérie COSNARD
- Claire NAUDIN
- Audrey FISCH-FARKAS
- Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre* :

- Bernard TESSON

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Maire.

1.7 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nouvelles compositions pour le Collège des Elus (Employeur) :

COMITE TECHNIQUE (CT) :

Titulaires :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Jean-Louis ROGER (Président), Didier SPITERI, Valérie COSNARD, Daniel CRAS

Suppléants :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Jean-Yves HENRY, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Michel POUPEAU

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Sucéens :

Benoît FOURAGE

Observations :

- *changements pour le Groupe Maîtriser l'Avenir : départ de Catherine LE MOAL et remplacement par Didier SPITERI, remplacement d'Emeline HORLAVILLE par Jean-Yves HENRY, remplacement de Noura MOREAU par Jean-Michel POUPEAU,*
- *changements pour le Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre : entrée de Christine CHEVALIER en remplacement de Jean-Jacques KOGAN.*

COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) :

Même composition que le Comité Technique.

1.8 MODIFICATION DES COMPOSITIONS DE DIVERSES INSTANCES LOCALES A CARACTERE CONSULTATIF- INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une réorganisation des instances locales suivantes a été faite.

Elles se présentent désormais comme suit dans leur composition :

Groupe local accessibilité (CCAPH) :

Groupe *Maîtriser l'Avenir* :

Jean-Louis ROGER, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Didier SPITERI, Emeline HORLAVILLE

Groupe *Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre* :

Christine CHEVALIER

Comité consultatif des marchés d'approvisionnement local :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Valérie NIESCIEREWICZ, Valérie COSNARD, Jean-Michel POUPEAU

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

Comité consultatif petite enfance :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Valérie COSNARD, Didier SPITERI, Emeline HORLAVILLE, Anne DUPONT, Claire NAUDIN, Audrey FISCH-FARKAS, Pascal BONNET

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Mireille RINCE, Bernard TESSON

Groupe Tous Sucéens :

Jérôme ANTILOGUS

Comité consultatif restauration collective :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Valérie COSNARD, Emeline HORLAVILLE, Anne DUPONT, Claire NAUDIN, Audrey FISCH-FARKAS, Pascal BONNET

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Mireille RINCE, Didier BERTIN,

Groupe Tous Sucéens :

Jérôme ANTILOGUS, Benoît FOURAGE

Comité de pilotage La Châtaigneraie :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Didier SPITERI, Valérie COSNARD, Guy DESORMEAUX, Jean-Michel POUPEAU

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Sucéens :

Jérôme ANTILOGUS

Comité de pilotage et Groupe de travail Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) :

COPIIL :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Pierre LECUREUIL, Daniel CRAS, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Didier SPITERI, Guy DESORMEAUX, Marie-Laure COUFFY-MORICE, Michel RIVRON, Jean-Guy BOURSIER, Audrey FISCH-FARKAS

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Sucéens :

Benoît FOURAGE

GROUPE DE TRAVAIL :

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Pierre LECUREUIL, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Xavier BROSSAUD, Didier SPITERI, Marie-Laure COUFFY-MORICE, Audrey FISCH-FARKAS

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

De plus, une nouvelle instance locale est créée :

Comité de pilotage Mobilités actives, réunissant les membres des commissions Urbanisme - Affaires foncières - Agriculture et Cadre de vie - Mobilités - Transition énergétique dans le cadre de la mise en place d'un Plan d'Action Communal pour les Mobilités Actives (PACMA).

Groupe Maîtriser l'Avenir :

Jean-Louis ROGER, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean-Yves HENRY, Guy DESORMEAUX, Daniel CRAS, Pierre LECUREUIL, Michel RIVRON, Daniel CRAS, Jean-Guy BOURSIER, Isabelle DELANNOY-CORBLIN

Groupe Vivre Ensemble à Sucé sur-Erdre :

Christine CHEVALIER

Groupe Tous Succéens :

Jérôme ANTILOGUS, Benoît FOURAGE

1.8 MISE A JOUR DES MODALITES DE CALCUL DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le régime indemnitaire des Elus est fixé par délibération du Conseil Municipal dans le respect du cadre réglementaire défini par les articles L. 2123 et 24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Selon les décrets en vigueur et en application l'article 3 de la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond de 55% de l'indice terminal de la Fonction Publique, sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

Considérant la délibération du 27 juin 2017 portant détermination du nombre d'adjoints suite à une démission, il convient de mettre à jour les attributions de l'indemnité de fonction des élus comme suit :

- Maire : 46,70% de l'indice terminal de rémunération de la Fonction publique,
- Mesdames Valérie NIESCIEREWICZ, Valérie COSNARD et Marie-Laure COUFFY-MORICE, Messieurs Xavier BROSSAUD, Didier SPITERI, Guy DESORMEAUX et Jean-Michel POUPEAU, Adjoints au Maire : 18,03% de l'indice terminal de rémunération de la Fonction Publique,
- Monsieur Jean-Yves HENRY, Adjoint au Maire : 10,60%,
- Madame Emeline HORLAVILLE, Conseillère Déléguée : 13,80%,
- Madame Anne DUPONT, Messieurs Michel RIVRON, Julien LE MÉTAYER, Daniel CRAS, Pierre LECUREUIL : 4,50%,
- Les 13 autres Conseillers Municipaux : 0,80%.

Soit une enveloppe globale correspondant à la totalité de l'enveloppe réglementaire maximale autorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (27 voix), décide d'approuver la révision des modalités d'attribution du régime indemnitaire des élus.

2 URBANISME

2.1. RETROCESSION PAR LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LE VERGER » DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT - COMPLEMENT

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal Le Verger, les statuts de l'ASL prévoyaient le transfert de propriété des terrains et ouvrages communs au profit de l'ASL ; ce transfert devant être réalisé par cession gratuite, au terme d'un acte notarié.

Par une délibération du 26 septembre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession des espaces verts repérés au cadastre sous les numéros suivants : section ZT 39, 38, 35, 33, 32, 170, 171, 45, 47, 49, 51, 54, 59, 60, 63, 204, 79, 81, 83, 87, 94, 93, 92, 91 d'une superficie totale de 3317m².

Cependant, trois parcelles repérées au cadastre sous les numéros ZT 145, 151 et 159 d'une superficie totale de 39m² et constitutives d'espaces verts ont été omises dans la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2017.

Dans son avis en date du 10 novembre 2017 France DOMAINE 44 a estimé la valeur vénale des parcelles ZT 145, 151 et 159 et des parcelles dont la rétrocession a été approuvée par délibération du 26 septembre 2017 à 1 €.

La Commune prend en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés décide d'approuver la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées section ZT 145, 151 et 159 (espaces verts) et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de cette décision.

2.2. CLASSEMENT DE L'ALLEE DES HERONS (LOTISSEMENT LES HERONS) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation Globale d'Équipement (DGE), la Préfecture actualise chaque année les données relatives à la longueur de voirie classée dans le Domaine public communal.

La prise en compte de ces données nécessite une délibération du Conseil Municipal validant la qualité de domaine public de la voirie.

En outre, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale sont prononcés par le Conseil Municipal.

Par une déclaration d'abandon de terrain en date du 9 novembre 2017, Monsieur CABUS Claude, représentant la Société IFI DEVELOPPEMENT, a rétrocédé à la Commune, à titre gratuit, la voie du lotissement les Hérons cadastrée section C 1907, 1923, 1928, 2106, 2107, 2111, 2114 et 2118, d'une longueur de 186 mètres dont 148 mètres en enrobé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés décide d'approuver le classement de l'allée des Hérons dans le domaine public.

2.3. LOTISSEMENT LE VERGER : INTÉGRATION DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) la Préfecture actualise chaque année les données relatives à la longueur de voirie classée dans le Domaine public communal.

La prise en compte de ces données nécessite une délibération du Conseil Municipal validant la qualité de domaine public de la voirie.

En outre, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale sont prononcés par le Conseil Municipal.

S'agissant d'un lotissement communal, il convient désormais de classer dans le domaine public les voies du lotissement cadastrées section ZT 36, 142, 148, 150, 160, 169 et 203, d'une contenance totale de 8648 m² et d'une longueur de 609 mètres dont 515 mètres en enrobé.

Les voies du lotissement Le Verger sont dénommées :

- Allée des pattes de loup,
- Allée des draps d'or,
- Allée des passes-crassanes,
- Allée des reinettes,
- Venelle des reines claudes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés décide d'approuver le classement des voies du lotissement Le Verger dans le Domaine public.

3 PERSONNEL :

3.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une modification du tableau des effectifs du Personnel communal est nécessaire afin de le mettre en concordance avec les besoins d'organisation des services.

Création de postes :

Nomination par détachement de la Fonction Publique Hospitalière

Suite à un départ en retraite, un agent titulaire de la Fonction Publique Hospitalière au grade de technicien a été recruté au poste de coordonnateur de travaux. A compter du 15 janvier 2018, il est proposé de créer un poste de technicien à temps complet.

Nomination stagiaire

Afin de pérenniser la situation de l'agent contractuel placier sur les marchés et réalisant des missions d'entretien de bâtiments communaux depuis septembre 2017, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 17.50/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour pallier la disponibilité puis le départ en retraite au 1^{er} septembre 2017 d'un agent administratif au service Finances, un agent contractuel a été recruté. Considérant les nécessités de service, il est proposé de procéder à la

nomination stagiaire de l'agent en poste. Aussi, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces deux emplois sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Intégration directe

Avec son accord et afin de régulariser la situation administrative d'un agent relevant de la filière technique et évoluant comme agent d'animation au service périscolaire depuis 2013 suite à un reclassement professionnel, il est proposé de procéder à une intégration directe dans la filière animation. Ainsi, il convient de modifier un emploi d'adjoint d'animation à temps complet non pourvu au tableau des effectifs par un emploi à 28/35^{ème} au 1^{er} janvier 2018.

Changement de temps de travail

Dans le cadre de l'ouverture de la Médiathèque, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un assistant de conservation principal 2^{ème} classe actuellement à 29.5/35^{ème} à un temps complet. La préparation du déménagement, le traitement des nouveaux documents et la mise en place des partenariats nécessitent cette modification dès le 1^{er} mars 2018.

CREATION			OBSERVATIONS
GRADE	PRORATA	DATE D'EFFET	
Technicien	TC	15/01/2018	Recrutement suite départ en retraite
Adjoint technique	17.50/35	01/01/2018	Nomination stagiaire
Adjoint administratif	28/35	01/01/2018	Nomination stagiaire
MODIFICATION			
Adjoint d'animation	28/35	01/01/2018	Intégration directe (ancien poste à 35/35 ^{ème})
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35/35	01/03/2018	Augmentation du temps de travail (ancien poste à 29.50/35 ^{ème})

Monsieur Jérôme ANTILOGUS explique qu'il votera contre cette modification du tableau des effectifs du Personnel communal. Il considère que la Collectivité aurait pu faire autrement en remplaçant, en interne, le technicien parti en retraite. Il estime que l'effectif est suffisamment étoffé pour cela d'autant plus que les compétences transférées à l'Intercommunalité devraient permettre de dégager des marges de manœuvre et donc de diminuer le nombre d'agents communaux. Ce qui n'apparaît pas.

Monsieur le Maire lui répond que la nécessité du maintien d'un emploi fait toujours l'objet d'une analyse et, qu'en l'occurrence, le besoin est réel. Il ajoute qu'il faut bien des services pour répondre aux attentes grandissantes de la population.

Monsieur Jean-Yves HENRY répond, aussi, à Monsieur ANTILOGUS en lui précisant que tout cela ne peut pas être appréhendé comme de simples vases communicants entre Commune et Communauté de communes. Il l'invite à participer aux réunions de commissions afin de mieux comprendre la réalité des problématiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 25 voix pour et 2 contre (Tous sucéens) décide d'approuver les modifications du tableau des effectifs du Personnel communal.

4 FINANCES :

4.1 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES POUR LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Madame la Trésorière Principale de Carquefou a informé la Commune du caractère irrécouvrable de certaines créances pour un montant total de 184,52 € sur la Ville, concernant l'année 2016.

Compte tenu de la situation constatée (situation de surendettement et jugement prononcé pour l'effacement de la dette), la Commune ne pourra pas récupérer ses créances.

Il est donc proposé d'annuler les créances suivantes :

Débiteurs	Montants	Nature de la dette
Ville		
GAUTHIER CECILIA (Titre 919 et 966)	184,52	AA - Rest.Scol. ALSH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés décide d'approuver la demande d'admission en non-valeur.

4.2 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA POSTE

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Lors du mandat précédent, le Conseil Municipal avait été appelé à délibérer, en 2010, sur la création d'un budget annexe intitulé « LA POSTE » destiné à une opération immobilière.

Cette opération étant réalisée, le budget ouvert dans les comptes de la Commune doit être clos.

Cette clôture doit être effective au 15 décembre 2017 et permettra de transférer l'emprunt en cours et les résultats de clôture dans le budget principal de la Commune.

Opération Immobilière Rue de la Poste

Libellé de l'écriture - Dépenses	HT
Acquisitions foncières particuliers - Portage CC	407 766.95
Acquisitions foncières particuliers - Mais.POSTE	250 000.00
Acquisitions foncières particuliers - Mais.Droue	141 655.17
Panneaux affichage	684.48
S/Total Terrains à aménager	800 106.60
S/Total Etude et Prestations de Service	247 142.64
S/Total Equipements et Travaux	2 218 148.50
S/Total Frais accessoires (TLE, PRE, Syndiv, nettoyage...)	62 366.59
S/Total Charges diverses de gestion courante (régul.TVA)	3.27
S/Total Frais financiers	225 489.35
TOTAL	3 553 256.95

Libellé de l'écriture - Recettes	HT
Vente des terrains	2 886 056.06
Subvention du Conseil Départemental (Viabilisation des terrains)	98 732.00
Remboursement charges de copropriété	3 950.02
Régularisation TVA	388.12
TOTAL	2 989 126.20

Solde de l'opération	-564 130.75
-----------------------------	--------------------

Ce solde traduit le coût final de l'opération sur la "Rue de la Poste". On constate que le prix de vente a été inférieur au prix de revient.

Le résultat se détaille de la manière suivante :

Déficit de l'opération (hors emprunt)	-139 567.13
Capital de la dette restant dû	-424 563.62
	-564 130.75

La trésorerie de ce budget n'étant pas suffisante, le budget communal se doit d'apporter une subvention d'équilibre (d'où une inscription de la somme de 564 131 € en Décision Modificative sur le budget Ville). Le budget de La Poste sera donc équilibré et pourra être clôturé. Compte-tenu du versement de la subvention, le résultat de clôture estimé est (au plan comptable) excédentaire pour un montant de 424 563.62 € et correspond au capital restant dû de l'emprunt.

A la clôture du budget de La Poste, soit le 15 décembre 2017, le budget Ville reprendra cet encours.

Sur le budget communal, au moment de la clôture de l'exercice 2017, le résultat de la section d'investissement sera crédité du montant de l'emprunt (équivalent à la trésorerie du budget de La Poste) soit de 424 563.62 €. Le budget Ville, en dehors de l'emprunt, ne supportera que le déficit final de l'opération soit 139 567.12 €.

Monsieur Xavier BROSSAUD précise que le recours à l'emprunt a été maintenu pour le financement de cette opération en raison d'un taux d'intérêt intéressant.

Monsieur le Maire indique que cette opération immobilière étant maintenant terminée, il convient de la solder comptablement et budgétairement. Il ajoute que cette opération a été difficile à gérer mais qu'il faut regarder les points positifs : la réalisation de logements dont des logements sociaux.

Madame Christine CHEVALIER souhaite rappeler que le choix fait par l'Équipe précédente a été courageux compte-tenu du coût foncier initial important et qu'une concertation avec les riverains de l'opération et les habitants a permis de limiter la densification (16 logements au lieu de 26 envisagés par des promoteurs) et de préserver le patrimoine. Elle assume, en conséquence, sa part de responsabilité dans le résultat financier. Elle signale, enfin, que la situation n'a pas toujours été bien vécue par les acquéreurs au plan de la gestion municipale de l'opération.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire réagit en rappelant que les acquéreurs ont acheté en toute connaissance de cause.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ intervient pour pointer le choix fait par l'ancienne Équipe municipale de la conservation de l'ancienne poste et de l'acquisition de la propriété JALOUNEIX qui ont pesé dans le résultat final.

Monsieur le Maire confirme que cela n'a pas été une bonne opération au plan financier pour la Commune mais qu'il fallait prendre en compte la réalisation des logements qui ont répondu à une attente de la population.

Monsieur Xavier BROSSAUD conclue en pointant l'erreur faite par la précédente Équipe d'avoir récupéré trop tôt la valorisation de la cession de la propriété de l'ancienne poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés, décide d'approuver la clôture de ce budget au 15 décembre 2017.

4.3 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2017

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Les décisions modificatives budgétaires proposées sont les suivantes :

Budget Ville :

Fonctionnement :

Dépenses : + 56 722 €

Chapitre 012 Charges de personnel	50 000 €
Chapitre 014 - Article 7398 - Participation au SYDELA :	4 000 € (<i>reversement de la part de taxe sur l'électricité</i>)
Chapitre 022 - Dépenses imprévues :	- 11 005 €
Chapitre 66 - Article 66111 - Intérêt emprunt :	- 3 282 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	17 009 €
→ Article 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs)	15 600 €
⇒ dont 2 titres 2016 Les Jardins de Procé (paiement direct à ERDF pour les travaux) pour	14 956,04 €
→ Article 678 (Services extérieurs)	+ 1 409 € (<i>remboursement d'un montant de concession funéraire</i>)

Recettes : + 56 722 €

Chapitre 042 – Travaux en régie	6 722 € (<i>Base de Mazerolles, Relais Petite Enfance, accueil de l'EM à Descartes</i>)
Chapitre 73 – Article 7381 Droits de mutation	50 000 €

Investissement :

Dépenses : 570 853 €

Chapitre 204 - Article 2041482 :	564 131 € (<i>reprise du résultat du Budget La Poste</i>)
----------------------------------	---

Ce montant correspond au résultat du budget de La Poste.

Chapitre 040 - Travaux en régie : + 6 722 €

Recettes : 570 853 €

Chapitre 16 – Article 1641 Emprunt 570 853 €

Budget Assainissement :

Lors de la préparation budgétaire 2017, les frais d'emprunts liés aux ICNE (intérêts courus non échus) sont erronés. Aussi, il convient de procéder à la régularisation de ceux-ci comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges générales

Article 61521 - Entretien, réparations - 3 883 €

Chapitre 66 - Charges financières

Article 66112 - ICNE + 3 883 €

Budget Port :

Lors de la préparation budgétaire 2017, les frais de Personnel ont été sous-estimés. Aussi, il convient de procéder à la régularisation de ceux-ci comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 012 - Charges de Personnel

Article 6215 - Personnel affecté Collectivité de rattachement + 3 821 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement - 3 821 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés, décide d'approuver les modifications budgétaires proposées.

4.4 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT : MODIFICATION DANS LA VENTILATION POUR LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Lors de la préparation du budget primitif, il a été omis d'inclure, dans le montant de l'AP/CP, les crédits nécessaires pour l'acquisition du fonds documentaire et il s'avère que la somme affectée aux travaux est insuffisante.

Aussi, pour les crédits 2017, voici le détail des 977 293 € :

Réalisé en acquisition du fonds : 21 908 €

Reste engagé en acquisition de fonds : 11 385 €

Réalisé en travaux : 794 000 €

Estimation de paiement d'ici mi-décembre : 150 000 €

Intitulé	Montant initial de IAP - TTC	Nouveau montant de IAP-TTC	Réalisé au 31/12/16 - TTC	CP 2011	Réalisé 2011	CP 2012	Réalisé 2012	CP 2013	Réalisé 2013	CP 2014	Réalisé 2014	CP 2015	Réalisé 2015	Nouveau CP 2016	Réalisé 2016	Nouveau CP 2017	Réalisé 2017	Nouveau CP 2018
AP 201301 - Médiathèque	2 287 636	1 734 163	287 380	0	369.55	0	28 136	255 131	134 219	1 104 216	41 013	84 973	23 139	100 000	62 483	977 293	0	469 500
Financement																		
Autofinancement - CAF Nette	26 505	1 665 304	287 380		370		28 136		134 219		41 013	84 973	23 139		62 483	960 944		427 000
Emprunt	2 261 131	0	0					255 131		1 104 216				90 000				
Subvention	0	68 849	0											10 000		26 349		42 500
Autres recettes d'investissement	0	0	0															
Rappel : perception d'une subvention de fonctionnement (DGD) en 2013 de 284 308 € soldé par en 2017 de 197 548 €																		

Monsieur Xavier BROSSAUD indique que le montant des subventions à percevoir sur cette opération en 2018 est d'environ 42 500 € (soit 638 831 € en fonctionnement/investissement sur la totalité de l'opération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 5 abstentions (Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre) décide d'approuver la modification proposée pour les Autorisations de programmes/Crédits de Paiements (AP/CP).

4.5 REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE CIVILE 2018

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

A l'exception de certains tarifs qui font l'objet d'ajustements spécifiques, il est proposé une augmentation de 1,5% (avec arrondi) pour le reste des tarifs municipaux.

La surtaxe pour l'assainissement des eaux usées est maintenue à 0,84€ du m³ d'eau consommée.

Monsieur le Maire attire l'attention des Conseillers sur une modification des modalités de location de la Galerie de l'Erdre. Cette modification va permettre d'accueillir temporairement (2 mois), l'Étude notariale qui va se créer à Sucé-sur-Erdre, le temps de la réalisation des travaux dans les locaux privés qui accueilleront ensuite cette Étude notariale.

Monsieur Bernard TESSON intervient pour dire qu'il constate que les modalités de réservation de la salle des fêtes de La Papinière lui paraissent de plus en plus restrictives et contraignantes (forfait de réservation). Il s'en inquiète. Monsieur le Maire lui répond que cela a déjà été évoqué. Ceci est confirmé par Monsieur Didier SPITERI qui ajoute que ces modifications tiennent compte des demandes majoritaires des réservataires et qu'il faut aussi prendre en compte les temps d'intervention des agents municipaux (état des lieux, entretien ménager).

Monsieur Bernard TESSON s'étonne aussi que le couchage soit désormais intégré (obligatoire) dans la réservation de la salle de Mazerolles. Il lui est répondu par Monsieur SPITERI qu'il a été constaté que la grande majorité des réservataires demandaient l'option d'hébergement et qu'il est donc apparu plus simple de l'intégrer dans un forfait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (Bernard TESSON) décide d'approuver les tarifs proposés pour 2018.

4.6 OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Dans le cas où le budget de la Commune n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre la bonne réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2018, il est proposé les ouvertures anticipées de crédits, pour un montant de 933 634 € selon le détail suivant :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	41 700 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement :	30 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (acquisitions) :	140 295 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours (travaux) :	721 639 €

TRAVAUX A DEBUTER AVANT VOTE BUDGET			
Code		détails travaux	TTC
2031/822/AG30	Voirie	Relevés topo Paitrière	1 344.00
2051/020/AD33	Informatique	Logiciels	40 356.00
		Sous-total Chapitre 20	41 700.00
204181/AG40	Eclairage Public	Sydela	30 000.00
		Sous-total Chapitre 204	30 000.00
2128/AG21		parc Mairie - Pelouse et végétaux	8 000.00
21568/BA75	Médiathèque	Extincteurs	662.00
21578/BA11	CTM	Télescopique	60 000.00
21578/BA11		Podium	30 000.00
2182/BA01		Véhicule électrique (bâtiments)	20 000.00
2183/AD33	Informatique	Acquisitions PC	3 080.00
2184/SC30	Restaurant scolaire	Acquisition claustras	15 000.00
2188/SC222	Ecole Descartes	Stores	3 553.00
2188/SC30	Restaurant scolaire	Acquisition divers équipements	10 566.00
		Sous-total Chapitre 21	140 295.00
2313/BA11	CTM	Bureau supplémentaire CTM	7 500.00
2313/BA40	Complexe Papiniere	Placo local sono	2 000.00
2313/BA40		Audit énergétique	5 000.00
2313/BA40		Eclairage Leds	13 000.00
2313/BA61	Maison des Assos.	Maison des associations (M.Oeuvre)	18 815.00
2313/BA61		Maison des asso (BE fluides+structure)	13 584.00
2313/BA61		Maison des associations (Eco+OPC)	14 040.00
2313/BA61		Maison des associations (bornage)	1 500.00
2313/BA72	Divers Bât.	ADAP (travaux)	30 000.00
2313/EN12	Pataugeoire	Réhabilitation	20 000.00
2315/AG30		Route de Carquefou	230 000.00
2315/AG30		Route de Nort/Erdre	180 000.00
2315/AG30		Maîtrise d'œuvre entrées de bourg	13 104.00
2315/AG30		Voirie Rue de l'Erdre (Landais)	100 000.00
2315/AG30		Allée parc mairie Enrobé clair	20 000.00
2315/AG30		Enrobés cheminement extérieur	20 000.00
2315/AG30		Eclairage+câble +sono	17 000.00
2315/AG30		PACMA	16 096.00
		Sous-total Chapitre 23	721 639.00
		TOTAL	933 634.00

Monsieur le Maire tient à préciser que l'ouverture de ces crédits ne signifie pas forcément qu'ils seront consommés mais cela ouvre la possibilité de le faire après arbitrage municipal.

Madame Christine CHEVALIER prend la parole pour s'exprimer sur la question des déplacements. Elle regrette le manque de prise en compte de la problématique dans sa globalité (tous modes de déplacements). Elle pense que sur le plan routier, la route de La Chapelle-sur-Erdre aurait dû être priorisée en termes d'intervention et sur tout son linéaire aggloméré.

Cette intervention est contestée par Monsieur Jean-Yves HENRY. Lequel affirme qu'il y a bien une réflexion globale menée par la Municipalité.

Monsieur le Maire dit que ce n'est pas le moment d'avoir ce débat-là.

Il rappelle, cependant, que la priorité d'intervention sur la route de Carquefou est liée à l'opportunité de saisie de travaux projetés par le Conseil départemental sur cet axe routier qui est, d'ailleurs, de plus en plus fréquenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 5 abstentions (VEAS), décide d'approuver l'ouverture anticipée des crédits.

4.7 ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES POUR LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS EXISTANT

Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD

Suite à la couverture d'un terrain de tennis existant, la Commune de Sucé-sur-Erdre sollicite le versement d'une partie de l'enveloppe de son fonds de concours.

Vu la demande de fonds de concours formulée pour le projet dont le bilan financier est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	48 400,26 €	Conseil Départemental	
Etudes diverses		Subvention Leader	
Honoraires	48 400,26 €	Subvention FRDV Pacte ruralité	
Travaux de construction	271 442,35 €	Amende de police	
		Subvention DETR	
		Subvention FSIL	
		Fédération Française de Tennis (via le Club Sucéen)	8 000,00 €
		Subventions	8 000,00 €
		Fonds de concours CCEG	150 000,00 €
		FCTVA	8 744,00 €
Travaux	271 442,35 €	Autofinancement	153 098,61 €
Acquisition terrain		Prêt	
		Financement commune	
TOTAL	319 842,61 €	TOTAL	319 842,61 €

Vu l'attribution, lors de son Conseil Communautaire du 06/12/2017, d'un fonds de concours de 150 000 € de la Communauté de Commune d'Erdre et Gesvres pour Sucé-sur-Erdre.

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2010-788 du 12/07/10 - art. 51, il convient d'accepter le fonds de concours attribué.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'acceptation d'un fonds de concours d'un montant de 150 000 € de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

5 TRAVAUX - GESTION DES EAUX – DOMAINE PORTUAIRE :

5.1 DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE : REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET TARIFS DIVERS POUR 2018

Rapporteur : Monsieur Guy DESORMEAUX

Une révision des redevances et tarifs portuaires divers est proposée sur les bases suivantes :

- Hausse d'environ 1% concernant les emplacements situés dans le Centre-Ville est proposée. Ces tarifs sont arrondis à 0,5 € de façon à concerner aussi les montants les plus faibles qui ne seraient jamais revalorisés autrement.
- Pas de revalorisation pour les emplacements situés à la Gamotrie puisqu'ils ne bénéficient pas des mêmes services que ceux situés en Centre-Ville.
- Même chose concernant les ouvrages et équipements privés sur le secteur concédé. Mais une création d'une tarification supplémentaire pour le secteur des Vaux et de la Gamotrie est faite pour prendre en compte la différence de services proposée.

Après la revalorisation significative des tarifs pour 2017 qui intégrait l'impact de la taxe sur les valeurs locatives des postes d'amarrage (+ 6%), l'orientation pour 2018 est donc une revalorisation partielle et limitée dans son effet, l'objectif étant, toujours, de rechercher la cohérence avec les tarifications faites dans les ports de Nort-sur-Erdre et de Nantes.

Monsieur Jérôme ANTILOGUS intervient sur les points suivants :

- Il pense que rester en dessous des tarifs de Nort-sur-Erdre ne doit pas être un objectif et qu'il serait souhaitable de maximiser les recettes en redevances de ce budget. Monsieur Guy DESORMEAUX lui précise qu'en 2017 il y a eu une forte augmentation (+ 6 %) et qu'il n'était pas envisageable de faire la même chose pour 2018. Il ajoute que le budget portuaire est très excédentaire déjà et que l'augmentation des places de stationnement en ponton a généré des recettes supplémentaires. Monsieur le Maire confirme qu'une nouvelle forte augmentation des tarifs n'aurait pas été acceptée par les usagers portuaires.
- Il alerte la Municipalité sur la présence de bateaux stationnés en rive d'Erdre au niveau du Parc GANUCHAUD. C'est, certes, en dehors du Domaine concédé à la Commune mais il interroge la Municipalité sur ce qu'elle compte faire. Il trouve anormal que les propriétaires de ces bateaux échappent au paiement de redevance avec le risque de voir le nombre de bateaux augmenter et il craint que la rive du parc ne soit endommagée par l'accostage. Enfin, il se plaint de la nuisance engendrée pour le voisinage par le chien d'un des propriétaires de bateaux non déclarés.

Monsieur le Maire a constaté que le bateau occupé par son propriétaire n'est pas stationné en permanence et donc qu'il bouge de temps en temps.

Monsieur DESORMEAUX indique que le Conseil départemental sera informé de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (27 voix) de ses membres présents et représentés décide d'approuver la révision des tarifs du Domaine portuaire concédé à effet du 1^{er} janvier 2018.

5.2 POINT SUR LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Guy DESORMEAUX

- Locaux modulaires pour le Relais Petite Enfance et l'Accueil périscolaire (École DESCARTES) :
 - o Aménagement intérieur en cours,
 - o Réflexion lancée sur l'aménagement des extérieurs,
 - o Utilisation possible début janvier 2018.

- Médiathèque :
 - o Poursuite normale du chantier,
 - o Branchement gaz effectué,
 - o Réflexion sur l'aménagement des extérieurs (réalisation des travaux en régie et par prestataire).
- La Châtaigneraie : Maîtrise d'œuvre des travaux attribuée au Cabinet NGA,
- Escale Culture : Suivi des problèmes constatés depuis la mise en service (chauffage, plancher de la salle de spectacle, etc.).

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HENRY

- Busage de fossés le long des routes agglomérées de La Maison Blanche et de la route de Procé.

6 INTERCOMMUNALITE

6.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Yves HENRY

- Campagne d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Passage le 8 janvier 2018 au ramassage des déchets tous les 15 jours. Changement du jour de collecte sur la Commune.

PARTIE II :

DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

- **Marchés publics :**

- **Marché Construction de la Médiathèque MP 2016-004 :**

- Avenant 1 : conclu avec Le Lorec Couverture (44170 MARSAC-SUR-DON) – Lot 3, pour un montant HT de -1 665,72 €
- Avenant 1 : conclu avec Atelier Isac (44390 NORT-SUR-ERDRE) – Lot 2, pour un montant HT de 659,71 €
- Avenant de transfert du lot 07 :
 - Cocontractant initial : Sols Confort
188 bd des Pas Enchantés – 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
Montant HT initial + avenant 1 : 41 442,80 € HT
 - Nouveau cocontractant : Sols Confort Ouest
24 bis bd Jean Monnet – 44400 REZÉ
Incidence financière : aucune

- **Locations immobilières :**

- **Bail commercial dit "à paliers" avec la Société Bretagne Fluviale, concernant la location de locaux à usage de bureaux et d'ateliers :**

-
- Progressivité des loyers : 2017 (HT/an) : 2 000 € ;
2018 : 4 000 € ;
2019 : 8 000 € ;
2020 : 12 000 €.
- Charges en sus.

- **Autres Décisions du Maire :**

- Remboursement total de l'avance de trésorerie du budget de La Poste au budget Ville pour 140 000 €
- Cession du véhicule du service (de Police municipale (PEUGEOT PARTNER), acheté en 2005 (des frais importants étaient à prévoir pour son maintien en circulation) : prix de cession de 1 000 € (garage JM Automobile de Sucé-sur-Erdre).
Pour information : un nouveau véhicule RENAULT KANGOO électrique Police a été acheté, pour renouvellement du parc, dans le cadre du programme TEPCV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

PARTIE III : **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Agenda municipal :**

- Commission Finances : le lundi 8 janvier 2018
- Conseil Municipal : le mardi 23 janvier 2018
- Commission Finances : le lundi 12 février 2018
- Conseil Municipal : le mardi 20 février 2018 (DOB)
- Commission Finances : le lundi 12 mars 2018
- Conseil Municipal : le mardi 27 mars 2018 (Vote des budgets)
- Commission Finances : le lundi 9 avril 2018
- Conseil Municipal : le mardi 24 avril 2018
- Commission Finances : le lundi 14 mai 2018
- Conseil Municipal : le mardi 29 mai 2018
- Commission Finances : le lundi 18 juin 2018
- Conseil Municipal : le mardi 3 juillet 2018

Nota : Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications.

- **Manifestations :**

Information à destination des Elus

- Mercredi 6 décembre : Spectacle de Noël de la Bibliothèque – 14H30 (Escale Culture),
- Jeudi 7 décembre : Atelier café papo'thé – 20H (Salle polyvalente de l'Ecole Descartes),
- Vendredi 8 et samedi 9 décembre : Edition 2017 du Téléthon (La Papinière),
- Mardi 12 décembre : Spectacle de Noël pour le Relais Petite Enfance et le Multi-accueil,
- Samedi 16 décembre : Fest-Noz de Noël – ORIAZ – 20H30 (Salle de l'Erdre),
- Dimanche 7 janvier : Cérémonie des vœux à la Population – 16H (Salle des fêtes de la Papinière),
- Lundi 8 janvier : Cérémonie des vœux aux Acteurs économiques – 9H (Escale Culture),
- Vendredi 12 janvier : Conférence sur la leucémie (organisée par LEAF) – 20H (Escale Culture),
- Vendredi 19 janvier : Cérémonie des vœux au Personnel.

En réponse à une interrogation de Monsieur Bernard TESSON, il lui est confirmé que la date des vœux aux résidents de la Maison de retraite a été fixée au 19 janvier 2018.

Monsieur TESSON souhaite que les dates des manifestations municipales soient connues plus tôt et il alerte sur la nécessité de prendre en compte les calendriers des vacances scolaires toutes zones.